

Réunions du COS-coton : de septembre 2004 à octobre 2007 (n°1 à 9) : faits marquants et principales décisions prises

Réunion n°1, 29/09/04

Organisation et fonctionnement

- une nouvelle attribution est ajoutée au COS : apporter une assistance dans la recherche d'appuis techniques et financiers pour la mise en œuvre du partenariat
- il est décidé de ne pas faire de propositions au Comité de concertation sur les modifications à introduire dans le Plan d'action, mais l'informer de ces éventuelles modifications (rapport)
- plusieurs interventions concernent la représentativité des différents acteurs du secteur privé ; des propositions sont faites pour explorer la participation dans le COS – coton de représentants plus indiqués, notamment pour le secteur industriel.
- il est rappelé qu'une des activités essentielles à mener dans le cadre du plan d'action devrait être l'appui à l'émergence de groupes plus représentatifs des producteurs de coton et des industriels de la transformation à l'échelle du continent.
- il est convenu d'accorder un siège pour la représentation des Etats membres de l'Union européenne au sein du Comité,
- il est décidé par le Comité d'introduire une nouvelle rubrique portant sur son fonctionnement et la direction des travaux. Dans ce cadre, la présidence des travaux du Comité est confiée au représentant du Groupe de travail ACP sur le coton, l'UE gardant la vice-présidence.
- il est décidé de se réunir au moins une fois tous les deux mois et de convoquer une fois par an une réunion du Comité de concertation pour faire le point de la mise en œuvre du partenariat.
- concernant le financement du fonctionnement du COS et des activités du Plan d'action, la proposition d'utiliser principalement les fonds de la dotation allouée sur le FED à la mise en œuvre du partenariat UE – Afrique sur le coton est entérinée. Cependant des préoccupations ont été exprimées sur les délais constatés dans la mise à disposition de ces fonds
- il est admis que toutes les possibilités de financement autonome de la part des partenaires institutionnels seront également intégrées tout en gardant à l'esprit la cohérence dans l'ensemble des interventions.
- le Secrétariat ACP et la Commission européenne sont invités à travailler à l'élaboration d'un budget de fonctionnement du Comité d'orientation et de suivi qui sera examiné lors de la prochaine réunion.

Programme d'activités et identification des responsables d'activités

- une liste d'activités prioritaires à mener est présentée, assortie d'un calendrier et d'un responsable d'exécution.
- le représentant DG DEV fait remarquer que le projet de la CE est de travailler en collaboration avec 4 organisations internationales (BM, CNUCED, FAO, CFC) pour la mise en œuvre du partenariat UE – Afrique sur le coton. Ces organismes ont été référencés car disposant de compétences particulières et complémentaires répondant aux besoins exprimés dans le Plan d'action.
- proposition du Président du groupe de travail d'organiser des rencontres entre le Groupe de travail et les organisations internationales pressenties afin recueillir leur propositions d'action et d'en juger l'adéquation avec les attentes des acteurs ACP.
- il apparaît nécessaire de reprendre les activités prévues dans le plan d'action dans un corps de projet unique afin d'en faciliter la gestion.
- dans cette perspective, le Comité propose au représentant des producteurs de préparer une proposition sur le rôle que le ROPPA pourrait jouer dans la coordination des actions touchant les organisations paysannes dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action.
- il est rappelé que des activités pour lesquelles un financement autonome du FED aurait déjà été identifié peuvent être mises en œuvre dès que possible et en associant le plus possible les acteurs ACP concernés.
- le Comité a souhaité avoir une information à jour sur les possibilités de soutien directement disponibles auprès des Etats membres de l'UE

DIVERS

- au sujet du site, le COS - Coton a approuvé la proposition présentée par le CTA pour faire du site actuel un véritable portail sur le secteur coton et la mandatée pour coordonner les actions nécessaires pour sa réalisation. Le COS –coton décide en outre d'inscrire à son budget le financement du site Internet, si les appuis prévus de la part des partenaires s'avéraient insuffisants.

Réunion n°2, 17/01/05

Point sur la représentation des acteurs au sein du COS-coton

- le COS – coton prend acte du remplacement en son sein de l'Organisation Professionnelle des Industriels du Coton et du Textile (OPICT) par l'Association Industrielle Africaine (AIA).
- la requête de l'AProCA pour une participation au COS – Coton est examinée. Le rôle technique réservé aux membres du COS est rappelé, les orientations politiques telles que peut l'apporter l'AProCA devant plutôt se faire au niveau du Comité de concertation. Il est décidé de maintenir le ROPPA comme membre du COS-coton et demandé au représentant du ROPPA de se mettre en relation avec l'AProCA afin de mettre en place un cadre de collaboration.
- le Groupe coton de l'UE a été décidé de confier à la France la représentation des Etats membres de l'UE au sein du Comité d'orientation et de suivi.

Note sur la mise en œuvre du Partenariat et mise à jour

- il est porté à la connaissance du COS l'initiative prise par la CE depuis le mois d'octobre 2004 d'élaborer une note trimestrielle sur les actions entreprises dans le cadre du suivi du Forum de Paris. Il est ainsi décidé de laisser l'initiative de la préparation de la note à la CE qui recevra l'appui du CTA pour en faire désormais une note d'information du COS - coton.

Possibilités de soutien du FLEX pour les pays producteurs et exportateurs de coton

- des informations sont données au COS-coton concernant les possibilités de soutien du FLEX pour les pays producteurs exportateurs de coton

Organisation de la mise en œuvre du Plan d'action

- *Formulation d'une activité intra-ACP*
- le projet de termes de référence pour la formulation d'une activité intra – ACP destinée à la mise en œuvre des plans d'action sur les produits de base agricoles et le coton est introduit par le Secrétariat ACP
- la démarche consiste à confier à un consultant l'évaluation de l'adéquation de la proposition formulée par la CE avec le Plan d'action - coton et le plan d'action sur les produits de base agricoles ainsi qu'avec les conclusions du Conseil de l'UE adoptées en avril 2004, pour élaborer une formulation de proposition de financement.
- les participants font part de leurs craintes relatives à un possible anéantissement des avancées déjà réalisées dans la mise en œuvre du plan d'action sur le coton. Il est indiqué que le travail à confier au consultant ne devra en aucune manière consister à réécrire ce plan d'action, mais devra plutôt servir à expliciter les actions qui devront être confiées à tel ou tel autre acteur pressenti dans le plan d'action adopté à Paris.
- le COS retient finalement qu'il n'est pas dans ses attributions de valider des termes de références qui portent sur l'ensemble des produits de base. Mais, afin de tirer profit de l'existence du cadre de travail que constitue le COS, il est proposé de reformuler les termes de références pour les centrer sur la mise en œuvre du plan d'action sur le coton. L'appui au secteur coton constitue le volet identifiable du programme envisagé, l'application au reste du secteur des produits de base n'étant alors envisagé que comme une extrapolation à partir d'un cas pilote.
- *Rôle résiduel des différents acteurs*
- le COS préconise de prévoir dans le projet de termes de référence que le consultant aura à charge de consulter les différents acteurs spécifiés dans le plan d'action afin de proposer pour chacun d'eux un rôle spécifique dans la mise en œuvre des actions.

Budget de fonctionnement du COS et financement

- un projet de budget est présenté par le Secrétariat ACP couvrant la période 2005-2009. Des propositions sont faites pour ramener la période couverte à 2 ans, assurer une meilleure couverture des frais de participation aux réunions du COS et le financement des activités d'information et de communication ainsi que du secrétariat du COS. Sur ce dernier point, un poste de coordination des activités devrait être proposé, représentant une quote-part de la coordination du projet globale sur les produits de base.
- le financement du budget du COS – coton se fera sur les fonds alloués sur la réserve du FED pour appuyer le plan d'action sur les produits de base et le coton.

Possibilité d'appui spécifique aux différents groupes d'acteurs

- Plutôt qu'une assistance isolée, le COS retient de prévoir dans son budget, dans la rubrique coordination, des ressources pour un appui institutionnel aux membres dans le cadre de leur participation à la mise en œuvre du plan d'action.

Participations aux réunions externes

- *Rapport de mission UE-BM au Burkina Faso (6-10 décembre 2004)*. La mission a été initiée suite à une sollicitation des autorités locales. Au terme de la mission, il a été convenu que les bailleurs de fonds peuvent engager leur appui au secteur coton burkinabé sans attendre la formalisation officielle de la stratégie nationale puisqu'un cadre d'action est déjà en place.
- *Rapport de la réunion de la CCIC en Inde*. Il est à retenir qu'un projet régional de classification du coton sera piloté par la CCIC et soumis à l'appui du fonds commun pour les produits de base.
- *Réunion OCDE du 28 /01/05 à Paris*. Il sera proposé aux organisateurs de prévoir une intervention séparée sur le Partenariat UE-Afrique sur le coton.

Diffusion de l'information et communication

- le CTA présente l'architecture et les fonctionnalités du nouveau site Internet sur le coton qui devrait être mis en ligne au mois de février. Il est rappelé que le budget du COS doit prévoir une rubrique communication permettant entre autres de financer la gestion du site Internet après la fin des financements actuels. D'autres sources de financement peuvent également être recherchées.

Divers

- le CTA fait part de son souci de coordination dans l'information reçue afin d'optimiser les appuis apportés aux acteurs. Il revient ainsi à chaque représentant au COS d'informer le groupe sur les activités de son institution dans le secteur du coton et de toute autre information utile pour le groupe et le site Internet.
- Le représentant de la DG Dév fait part de la volonté des Etats membres de l'UE de redynamiser le dossier coton à l'OMC notamment en participant activement aux travaux du sous-comité coton à l'OMC (en vue de la réunion de Hong Kong, décembre 2005) en décembre 2005.
- Le Président propose qu'un courrier soit adressé à travers le Secrétariat ACP au coordonnateur du Groupe ACP à Genève afin que ce dernier détermine les domaines d'action complémentaires dans lesquels peuvent être impliqués les Etats membres de l'UE.

Réunion n°3, 21/03/05

Budget de fonctionnement du COS et financement

- un projet de financement du fonctionnement du COS - coton préparé par le secrétariat ACP lors de la 2ème réunion a été revu tenant compte des commentaires des membres du COS – coton. mais il n'a pas fait l'objet de distribution étant donné qu'il doit être incorporé dans le budget et la coordination générale du programme intra - ACP sur les produits de base agricoles. Le Président a alors invité le Secrétariat à diffuser le budget du COS - coton en l'état et à préparer un courrier à sa signature pour inviter la Commission européenne à envisager un financement intermédiaire du fonctionnement du COS – coton sur des ressources hors des 45 millions d'Euros prévus pour le programme intra-ACP.

Examen du projet de termes de référence pour la mission d'appui à la formulation du programme intra -ACP sur les produits de base agricoles

- des observations faites par les membres du COS - coton, il ressort que des précisions doivent être apportées quant à l'autorité de tutelle à laquelle devra se référer le consultant, le mécanisme de suivi à mettre en place et le lien avec les actions entreprises par les autres bailleurs.
- le Président invite le Secrétariat ACP et la DG Dev à se rapprocher de EuropAid afin de recevoir les propositions de modifications et finaliser le projet pour mise en œuvre subséquente

Note de l'AIA sur la coordination de la mise en œuvre du partenariat au niveau des industriels

- elle précise l'importance d'une dissociation entre la première et la deuxième transformation c'est à dire entre l'égrenage et les métiers de l'industrie du textile. Il rappelle par ailleurs les problèmes spécifiques auxquels est confrontée l'industrie du textile, notamment le coût élevé des intrants et des facteurs de production. La présentation est complétée par des propositions émanant de l'AIA de l'organisation pour la mise en œuvre du partenariat au niveau des industriels.
- il est précisé que plusieurs éléments présentés dans la note de l'AIA sont déjà réalisés par le CDE et qu'un rapprochement est fortement souhaitable entre l'AIA et le CDE en vue d'une information optimale des représentants des industriels. Une concertation entre le ROPPA et l'AIA est aussi apparue nécessaire en vue de concilier les intérêts des deux types d'acteurs de la filière coton.
- enfin, il est proposé à l'AIA d'incorporer plus d'éléments sur la stratégie régionale dans sa révision de la note sur la coordination des activités.

Propositions d'activités à mener dans le cadre du Partenariat (hors fonds FED)

- *Séminaire sur le coton Bt*
- le CTA présente au COS - coton une note de cadrage préparée sur le séminaire et rappelle qu'il s'agit d'une activité prévue dans le cadre du plan d'action.
- les membres du COS – coton relèvent que le Bt n'est qu'une forme de coton génétiquement modifié et que la problématique devrait être posée au niveau de la biotechnologie et pas sur une de ses formes. Ils attirent l'attention sur la nécessité de tenir compte du travail déjà réalisé sur le sujet par des spécialistes, notamment pour le compte de l'ICAC et demande qu'un travail fourni de capitalisation soit fait. Il pourrait ainsi s'agir de faire le point sur les expériences dans différents pays d'Afrique et partager les bonnes pratiques.
- sur la forme du séminaire, il est précisé que des consultations électroniques peuvent être organisées mais qu'elles doivent être complétées par des ateliers présentiels et déboucher sur des réalisations d'activités et non pas s'arrêter à des recommandations. De l'avis de tous, il s'agit dans cette proposition de séminaire de mettre tout le monde au même niveau d'information et non de rechercher à faire avancer la science.
- en conclusion, il est retenu qu'il faut se rapprocher de l'ICAC pour s'informer des actions déjà menées, ensuite voir comment diffuser l'information et avec qui. L'organisation de ce séminaire doit être empreinte de flexibilité car il s'agira en définitive de rechercher les meilleurs canaux pour s'assurer que la bonne information parvient à chaque destinataire.
- *Réunion du COS élargi*
- la nécessité d'organiser une réunion du COS élargi est rappelée. Même si les ressources du FED nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action ne sont pas encore disponibles, plusieurs actions ont été menées ou sont en cours, en lien étroit avec le contenu du plan d'action. Il est donc utile d'envisager une réunion du COS, élargie aux différents acteurs dans le but de faire un premier point de la réalisation du Partenariat UE - Afrique sur le coton.
- *Suivi de la réunion de l'OCDE*
- le président rappelle l'engagement pris à Paris le 28 janvier 2005, lors de la réunion du Comité d'aide au développement de l'OCDE sur le coton, de rapprocher les plans proposés par tous les partenaires au développement impliqués dans la recherche de solution sur le dossier du coton. Pour mettre cet engagement en pratique, le COS – coton retient l'idée d'organiser une concertation des bailleurs autour du plan d'action du Partenariat ACP-UE.
- *Mission d'appui à la délégation de l'UE au Mali.*
- la CE informe le COS – coton du contenu et du déroulement de la mission d'appui organisée au profit de la délégation européenne au Mali.

Diffusion de l'information et communication

- le CTA présente la dernière mouture de l'architecture et des fonctionnalités du nouveau site Internet sur le coton et rappelle la nécessaire implication de tous les acteurs pour aider au bon fonctionnement du site.
- afin de permettre une réelle appropriation du site Internet, le COS - coton décide d'en transférer la propriété au Groupe ACP.

Réunion n°4, 04/08/05

Clarification sur le contenu et les objectifs de la note de mise à jour du Partenariat UE - ACP sur le coton

- le COS - coton a retenu que la mise à jour soit présentée suivant la structure du plan d'action, avec des détails apportés en fonctions des activités. Une précision doit être apportée sur la période couverte par chacune des notes de mise à jour, permettant de mettre en évidence les actions nouvelles.
- par ailleurs, un "push" périodique devra être organisé en direction des différents types d'acteurs pour une collecte continue de l'information. Le Président du COS - coton lance un appel à la CE afin qu'elle obtienne de ses délégations un envoi fréquent d'information. Le même appel est aussi dirigé vers les organisations régionales et les représentants des différents acteurs du secteur.
- le Secrétariat ACP veillera à maintenir à jour la liste des points focaux de l'UE sur le coton, notamment en coopérant avec le représentant des pays membres au sein du COS – coton et la CE.

Information et communication

- *Point sur le lancement du nouveau site*
- une note d'annonce de la création du nouveau site Internet a été préparée. Il indique également qu'un article sera publié dans le numéro de septembre du courrier ACP-UE.
- suite aux échanges entre les participants, le COS – Coton retient que des informations complémentaires soient incluses dans le site, notamment les coordonnées des représentations diplomatiques à Bruxelles des pays ACP membres du Groupe de travail sur le coton ainsi que celles des partenaires.
- une recherche active de partenariat doit également s'organiser, principalement auprès des organisations internationales et régionales et des différentes directions générales de la CE. La promotion du site pourra également se faire à travers l'implication des Commissaires européens, à la faveur de certains événements spécifiques.
- *Gestion du nouveau site*
- le COS – coton conclut ce point en rappelant le travail de référencement attendu de la part des consultants de Glasshouse.
- *Alimentation en information : proposition de recrutement d'un consultant, procédures de mise en ligne et traitement de l'information*
- il est procédé à une présentation des termes de référence devant servir au recrutement d'un consultant qui sera en charge de la collecte de l'information sur le secteur coton à travers une veille d'information. Le COS - coton est également informé des contacts déjà pris avec M. Dagnon, consultant et également représentant du ROPPA au sein du COS pour assurer la fonction de veille.
- à la suite des échanges, le COS - coton adopte les termes de référence sous réserve de légers amendements. Il conclut également à la compatibilité du rôle proposé à M. Dagnon avec ses fonctions de représentant du ROPPA au sein du COS.
- le COS – coton rappelle en conclusion que le contrat proposé ne doit être compris que comme une solution d'urgence dans l'attente de la mise à disposition des ressources pour la mise en œuvre du partenariat.

Activités prévues dans le cadre du partenariat

- *Mission de Formulation du Programme Thématique intra - ACP*
- le Secrétariat ACP indique que la mission de formulation vient de débiter et qu'une rencontre avec les consultants en charge de la mission devrait être organisée prochainement
- il est rappelé l'important retard accusé dans la mise en œuvre du plan d'action et le risque de recevoir des critiques à ce propos. En réaction, le représentant de la CE Europ Aid, souligne que la décision conjointe ACP-UE sur l'allocation des 45 millions a elle même été prise tout récemment, et que le retard dû à la réalisation de l'étude n'était alors que de l'ordre de 4 à 6 semaines. De toutes manières, pour le représentant de la CE, la réalisation de cette étude était nécessaire.
- *Concertations des bailleurs autour du plan d'action du partenariat UE -Afrique sur le coton*
- il est indiqué que la question d'une telle réunion des bailleurs a été évoquée au sein du "Coton club". L'opportunité d'une éventuelle réunion du Comité de Concertation des acteurs, créé par le partenariat, pourrait être saisie pour organiser une discussion entre les bailleurs, ce qui permettrait par ailleurs d'avoir une idée claire des engagements de chaque bailleur.
- il est également rappelé qu'il est indispensable que les premières synthèses sur les stratégies nationales et régionales soient disponibles afin de rendre utile et de favoriser la coordination des bailleurs.
- l'utilité de la collecte d'informations par un tour des capitales est soulignée. Les informations pourraient être collectées à distance et qu'un déplacement dans deux ou trois capitales pourrait être organisé uniquement pour affiner l'analyse des données.
- le représentant du ROPPA annonce sa disponibilité à coopérer dans le cadre d'un tel exercice qui, pourrait être assimilé à une collecte d'informations sur les réalisations, un an après la conclusion du partenariat.

- le COS – coton retient donc qu'il faut préparer un cadre logique de la réunion et ensuite préparer la synthèse d'informations. L'organisation matérielle de la réunion des bailleurs elle-même ne serait qu'une troisième étape
- Il est proposé que les Termes de référence de l'organisation de la réunion des bailleurs soient préparés notamment en ce qui concerne la réalisation des synthèses des stratégies nationales et régionales.
 - *Préparation du séminaire sur le coton GM*
- des démarches sont déjà entreprises auprès de la CE pour vérifier la possibilité d'un financement du séminaire sur les fonds de la Facilité de coopération technique.
 - *Actions à programmer*
- le Président du COS-coton indique qu'il n'est pas réellement possible de programmer des activités tant que le financement du COS n'est pas acquis. Sur cette question du financement, une copie de la requête adressée par le Président du COS au Commissaire Michel sera fournie à EuroPAid pour permettre un suivi adéquat du dossier.

Divers

- les membres du COS rappellent les raisons pour lesquelles la demande initiale de l'AproCA de participation au COS a été rejetée, la jeunesse de la structure et l'implication déjà forte du ROPPA dans le dossier du coton. Le COS maintient sa décision et demande au ROPPA de s'assurer d'une réelle collaboration entre les deux organisations.

Réunion extraordinaire du 04/08/05

- un échange de vues avec les consultants en charge de la mission de Formulation du Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton.
- les consultants ne s'étant pas présentés à la réunion comme convenu, la réunion s'est organisée alors de manière ad hoc, pour recevoir les dernières informations sur l'avancement de la mission et pour préparer la rencontre de restitution.
- le programme devrait être établi de manière à choisir les pays d'intervention sur la base cumulée de requêtes et des études disponibles. Dans tous les cas l'essentiel des ressources disponibles doit servir à financer directement des actions dans les pays. Il rappelle qu'un complément de financement est aussi attendu de la part d'autres bailleurs.
- pour ce qui concerne le 10e FED, la définition du Programme intra- ACP et l'élaboration des stratégies nationales doit permettre aux pays et régions concernés d'identifier leurs besoins dans le secteur des produits de base et du coton, afin de veiller à y allouer les ressources nécessaires durant le processus de programmation. La revue de fin de parcours devrait aussi être mise à profit à cet effet.
- il est également rappelé qu'une ligne budgétaire sur les 45 millions d'euros est retenue pour financer le fonctionnement du COS – coton et des autres composantes, comme présenté dans le budget élaboré par le COS- Coton.
- le Secrétariat ACP fait remarquer que l'utilisation de grandes organisations internationales pour la gestion globale des activités pourrait amener à sous contracter certaines activités aux acteurs tels que les organisations de producteurs, dans le sens de leur permettre d'agir directement
- d'autres membres du COS relayent ces inquiétudes par rapport à la prise en compte directe des intérêts des acteurs dans le programme tel qu'il est en cours de définition.

Réunion n°5, 13/02/06

Situation et orientation du dossier coton après Hong Kong

- les conclusions de la réunion de Hong Kong concernant le dossier du coton sont rappelées. Pour le Secrétariat ACP, ce qui est présenté comme un gain n'est qu'une application de la décision de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. La véritable avancée devait concerner la réduction en vue de l'élimination des soutiens internes et cette avancée n'a pas eu lieu. Les pays de l'initiative doivent donc rester vigilants et actifs afin de présenter des modalités pratiques, pour une traduction en termes pratiques de l'ambition, de la spécificité et de la rapidité souhaitées dans le traitement du dossier coton.
- il est également mentionné le mandat donné au Directeur général de l'OMC pour mettre en place un mécanisme de suivi, ainsi que la demande de poursuite de la coordination et d'encouragement aux efforts des différents bailleurs pour appuyer le secteur.
- pour le représentant du ROPPA, il convient tout d'abord d'assurer un bon suivi des activités déjà annoncées par les partenaires au développement et permettre aux acteurs d'exprimer clairement leurs attentes et que cela soit pris en compte pour planifier les interventions des bailleurs. Cette idée est soutenue par le secrétariat ACP pour qui l'exercice devrait être relancé déjà au niveau des représentants siégeant au sein du COS-coton.
- il est indiqué qu'un ensemble d'actions déjà en cours est régulièrement présenté au sous-comité coton de l'OMC dans les rapports du Directeur général. Il rappelle aussi les efforts parallèles entrepris par la Communauté au profit du secteur coton ainsi que certaines contributions individuelles des Etats membres.
- le Président mentionne que des contacts entre lui et l'Ambassadeur du Bénin à Genève, porte-parole des pays de l'initiative coton, font ressortir qu'il sera difficile d'aboutir à un accord sur l'agriculture avant la fin avril comme requis par les ministres à Hong Kong. Il propose que l'occasion de la réunion conjointe des ambassadeurs ACP de Bruxelles et de Genève soit mise à profit pour envisager une réunion spécifique du COS-élargie.

Etat d'avancement de la Formulation du Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton

- après avoir rappelé que le coton n'est qu'une partie d'un programme plus vaste, il est indiqué que la CE a reçu un rapport de la part des consultants et travaille à reformuler certaines parties du document, dont la proposition de financement qui n'est pas acceptable en l'état. Une rencontre sera organisée avec les différentes organisations internationales impliquées dans le programme ainsi qu'une concertation avec le Secrétariat ACP. Pour le moment, il est envisageable que le programme puisse être soumis au comité FED en juin ou en juillet 2006.
- la principale préoccupation est l'intégration des demandes des pays ACP dans la formulation du programme, notamment la focalisation sur les acteurs.
- sur le plan des procédures, il est rappelé qu'une requête devra être adressée par le Groupe ACP à la Commission afin d'autoriser l'engagement des 45 millions d'euros. Le Secrétariat ACP a assuré le COS-coton que la requête du Groupe ACP sera introduite dès qu'une meilleure formulation du programme sera présentée au Groupe ACP.
- le représentant du ROPPA insiste encore sur la nécessité de recueillir les avis des acteurs privés du secteur coton pour éviter d'aboutir aux mêmes inconsistances que celles contenues dans le rapport des consultants.
- l'implication des acteurs ACP dans la formulation du programme devrait être organisée par le Secrétariat ACP.
- la DG développement, et Aidco, insistent sur le fait que la totalité du Budget ne sera pas engagée dès le début du programme et qu'une réserve sera constituée pour financer les activités qui seront identifiées lors de la mise œuvre du programme.
- afin de préparer le lancement du programme, il pourrait être utile, selon Aidco, de recruter une petite équipe qui sera en charge d'organiser des séminaires d'identification au niveau régional.
- il est précisé que le COS-coton jouera pleinement son rôle dans le cadre du programme, non seulement en étant représenté au sein du comité de pilotage de l'ensemble du programme, mais aussi en continuant de statuer sur l'utilisation des ressources liées à la mise en œuvre du partenariat UE-Afrique sur le coton.
- le Président rappelle que le COS-coton est prévu par le plan d'action du partenariat UE-Afrique sur le coton. Donc tout en cherchant de la flexibilité dans le mécanisme de coordination du programme, il faudra réserver au COS, le rôle essentiel qui lui revient.
- les contraintes auxquelles fait face le COS coton pour assurer un suivi effectif du partenariat. Le Secrétariat ACP rappelle la demande faite et acceptée par le Commissaire Michel pour permettre au COS coton d'obtenir un financement intérimaire sur les ressources de la facilité de coopération technique. Sur proposition de Aidco, le Président demande au secrétariat d'introduire une requête auprès de la CE afin de mobiliser les fonds.

Mise en œuvre du partenariat par les différents acteurs

- le Secrétariat ACP explique que le choix porté sur le CTA et le CDE se fonde sur la nécessité de travailler avec des partenaires disposant de ressources propres et capables d'apporter une visibilité au plan d'action.
- le CTA explique son mode de fonctionnement basé sur les requêtes provenant des acteurs. Il appartient donc au COS-coton de solliciter le CTA et de lui confier des tâches dans le cadre des activités du plan d'action relevant de son ressort.
- le CDE rappelle que l'essentiel de son implication est lié à la partie "Intégration de la chaîne" du plan d'action. Il rappelle ses interventions dans le domaine du coton, du textile et de l'habillement, et le travail qui est accompli dans la recherche d'une meilleure valorisation du coton au plan local. Il mentionne sa collaboration avec les partenaires bilatéraux. Le CDE recherchera une passerelle entre ses activités et le partenariat sur le coton dans les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'action.
- le Secrétariat ACP propose aux organisations AIA (industrie) et ROPPA (producteurs) de se rapprocher du CDE et du CTA pour leur faire part des demandes des acteurs et qu'ils puissent ensemble convenir d'une collaboration plus constructive.
- le Président soutient l'idée d'une collaboration directe entre les organisations d'acteurs et le CTA et le CDE, tout en faisant en sorte que le COS-coton reste informé des actions envisagées. Le CTA devrait par ailleurs aider le COS à identifier les domaines de collaboration pour 2006, le plus tôt possible, tandis qu'avec le CDE, il conviendra de voir comment faire pour que les objectifs du Plan d'action s'intègrent dans le programme de travail de l'institution.

Information et communication

- le Secrétariat ACP rappelle le mode de fonctionnement et de financement actuel du site internet. Il indique qu'un financement sera recherché dans le cadre des projets ad hoc menés par le Secrétariat ACP. Le CTA précise que les soutiens de la France et de l'Allemagne permettent de maintenir le fonctionnement du site jusqu'en juillet 2006.
- il est cependant précisé que la collecte d'information pour l'alimentation du site n'est plus financée depuis le 15 décembre 2005. Le consultant engagé à cette fin a pourtant continué à assurer l'activité. Cette situation est estimée préoccupante et il est demandé qu'une réflexion sur les possibilités d'actions soient menées au plus vite et que rapport en soit fait au COS-coton. Le Président estime la situation

Activités prévues dans le cadre du partenariat

- le Secrétariat ACP rappelle qu'il s'agit principalement de la préparation du séminaire sur le coton GM et de la concertation des bailleurs à organiser autour du plan d'action du partenariat UE - Afrique sur le coton.
- pour la concertation des bailleurs, le Secrétariat propose de travailler en lien plus étroit avec le Secrétariat de l'OMC qui compile déjà les informations sur les actions menées par les bailleurs au profit du secteur coton. Concernant le séminaire sur le coton GM, il convient de renvoyer de nouvelles propositions à la CE en indiquant plus clairement la valeur ajoutée d'une telle activité.
- le représentant du ROPPA souhaite que d'autres propositions d'activités puissent être intégrées, telles que le soutien à la mise en place de l'observatoire coton.
- le CTA demande également que le COS coton soit informé des discussions tenues à Dakar sur le thème de la gestion du risque
- en réponse aux interventions précédentes, il est mentionné que des contacts ont été établis avec la B M afin de rapprocher les positions sur les approches en matière de gestion du risque. Des ateliers ou des programmes pilotes devraient être envisagés. La CE est incitée à éveiller l'intérêt des délégations sur cette question. Enfin, le COS-coton est informé du fait que des évolutions sont en cours pour déterminer un soutien au projet d'observatoire, intervention qui devrait être placée dans le cadre du plan d'action.
- le Président rappelle tout d'abord qu'il est impératif que le COS-coton soit informé des actions menées par les différents acteurs et si possible qu'il y soit associé. Ensuite il confirme que le séminaire sur le coton GM est maintenu, mais adhère à l'idée de s'assurer qu'il apporte une réelle plus value. Enfin, s'agissant de la collaboration avec l'OMC sur la concertation des bailleurs, il demande d'en évaluer l'utilité et la faisabilité.

Préparation de la note de mise à jour du Partenariat UE - ACP

- il est précisé que la CE organise un travail interne pour informer le Conseil sur l'état de mise en œuvre du partenariat sur le coton, et que le COS pourrait en tirer profit pour alimenter sa prochaine note de mise à jour.
- le représentant de Aidco informe le COS qu'il est en possession d'un document de la Côte d'Ivoire, bien formulé et qui précise la stratégie du pays dans le secteur du coton. Il pourra le partager avec les membres du COS-coton.
- le Président souligne qu'il est important que les pays informent le COS des activités qu'ils mènent, et il s'adressera à eux pour les rappeler à leur devoir.

Réunion n°6, 20/09/06

Organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié

- il est rappelé que la proposition a été fortement soutenue par les producteurs lors de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE d'avril 2005 à Bamako et par les acteurs de la filière coton lors de leur deuxième réunion à Lomé en novembre 2005.
- il est également rappelé que l'idée du séminaire date d'un certain temps déjà et qu'il sera nécessaire dans sa préparation de prendre en considération toutes les activités intervenues depuis lors. Le Secrétariat présente la proposition de termes de référence, en indiquant qu'il pourrait être conseillé de séparer lesdits termes de référence en 2 pour disposer de termes de référence spécifiques pour la logistique d'une part, et de termes de référence différents pour la préparation technique et le contenu, d'autre part. Le secrétariat rappelle également que le CTA s'est rendu disponible pour participer au financement du budget du séminaire. Cette proposition est soutenue par plusieurs membres du COS.
- la CE, DG développement mentionne la nécessité de tenir une telle activité en ayant à disposition des données factuelles dans le secteur. Elle propose d'associer la DG recherche qui a indiqué sa disponibilité et son intérêt.
- afin de faciliter l'appropriation du séminaire et de ses résultats, le COS propose que dans la préparation du budget, il soit considéré que l'événement se tiendra dans un autre lieu que Bruxelles. Le ROPPA dans la même perspective demande que les interprofessions soient consultées lors de la préparation afin d'intégrer leurs attentes et les réalisations au niveau des organisations régionales.
- le COS décide qu'un groupe de contact soit mis en place pour préparer l'événement, composé du Secrétariat ACP, AIDCO, DG Dev, DG recherche, et du CTA, et que ce groupe travaille en concertation avec le ROPPA. Le Président ajoute la nécessité pour ce Groupe d'établir un échéancier en vue de la tenue du séminaire vers le mois d'Avril 2007. Les premières concertations devraient avoir lieu dès la mi-octobre.

Financement des activités du COS-coton :

- *Financement sur la Facilité de coopération technique*
- le Secrétariat ACP souligne les difficultés liées au nombre restreint de possibilités d'appui dont le COS pourrait bénéficier de façon transitoire sur les ressources du FED, notamment, l'impossibilité de mettre les ressources directement à disposition du Secrétariat ACP, et l'éventualité d'avoir à préparer deux termes de référence pour faciliter l'accès aux ressources.
- AIDCO, tout en reconnaissant l'impossibilité d'apporter un appui direct au Secrétariat ACP, affirme qu'il serait possible de procéder à travers une seule proposition de termes de référence. Ceci étant, le projet disponible devra être revu pour le rendre acceptable par les services de la Commission. Il s'agira particulièrement de réduire la durée de la prestation de services envisagée pour tenir compte du fait que le programme d'action sur les produits de base sera opérationnel et prendra le relais mi 2007.
- le président invite le Secrétariat ACP et la Commission à mobiliser tous les moyens afin que les ressources puissent être disponibles pour le mois de novembre 2006.
- *Financement de l'alimentation et de la mise à jour du site internet acp-coton.org*
- le CTA en charge de la coordination du volet communication au sein du COS précise qu'aucun élément nouveau n'est à signaler sur ce point. Ceci étant, dans le cadre du financement sur la facilité de coopération technique, il appelle à accorder la priorité au site internet car l'acquis réalisé est en train d'être perdu et il sera difficile de le reconquérir. Dès que la certitude du financement est acquise, et les procédures arrêtées.
- le ROPPA renchérit en soulignant aussi l'engagement et le travail déjà réalisé. Les interprofessions ont réellement besoin de plate forme d'échange et le site internet leur servait à satisfaire en partie cette attente.
- l'expertise développée jusqu'alors est reconnue par le Secrétariat ACP qui envisage d'explorer tous les moyens et les possibilités offertes par les procédures du FED pour maintenir cette expertise en place, dans le cadre du nouveau financement à recevoir du FED, même si l'on devait passer par les contrats cadres.
- *Financement sur le Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton*
- des inquiétudes sont formulées sur le manque de lisibilité quant au mode opératoire du programme intra ACP. En réponse, AIDCO rappelle que les détails ont été évités à dessein afin de laisser une plus grande liberté à l'unité de coordination et au comité de pilotage (au sein duquel sera présent le COS) pour conduire la mise en œuvre.
- tout en reconnaissant cette possibilité dont dispose le COS pour superviser et orienter la mise en œuvre du programme et du plan d'action, le Président du COS s'interroge sur l'existence de fenêtres permettant de commencer en avance des actions dans le secteur du coton.

- la DG Dev, précise que l'appui au secteur coton a déjà commencé, particulièrement à travers le soutien apporté par les Etats membres et la commission directement à certains pays Africains concernés. Pour préparer une mise en œuvre harmonieuse, la DG Dev propose également d'inviter les 5 organisations internationales impliquées dans la mise en œuvre à procéder à un échange de vues avec le COS au cours d'une prochaine réunion. Concernant le Fonds commun, la DG Dev mentionne l'attribution de ressources, en première allocation sur les 45 millions, en vu du financement d'un projet dans le secteur du coton. Dans tous les cas, il est rappelé que lors des ateliers initiaux de lancement, les Etats auront la possibilité de préciser leurs attentes.
- en termes de procédures, le programme étant approuvé par le Comité FED, il passera par le Parlement européen qui dispose d'un droit de regard d'un mois, puis sera finalisé et soumis à la signature de la Commission européenne et du Groupe ACP. Les conventions de financement seront également signées avec les différents partenaires. Dans les prochains jours, l'accent sera mis sur les termes de référence détaillés de l'unité de coordination en vue du lancement de l'appel d'offre avec une clause suspensive. Une fois les signatures acquises, le programme pourrait démarrer en janvier 2007, un premier comité de pilotage organisé au bout du 2e mois, et un second au bout du 7e ou du 8e mois pour entériner le plan de travail des organisations internationales.
- les différents participants ont déploré le manque d'information dans la phase de finalisation du programme, même si certaines préoccupations ont apparemment été prises en compte dans la version adoptée. Il est donc primordial de rester vigilant lors de la mise en œuvre afin de permettre aux acteurs de terrain de tirer le plein bénéfice de la réalisation du programme.
- le Président souligne le devoir de vigilance et demande que le programme finalisé soit mis à disposition du COS pour préparer la discussion avec les organisations internationales.

Etude comparative de la Banque Mondiale sur les réformes dans le secteur du coton – quelle implication du COS-coton ?

- le projet est jugé intéressant par la DG Dev. La Banque mondiale dispose des ressources pour le lancer mais manque de moyens pour la finalisation. Il est proposé d'utiliser les ressources de la Facilité de coopération technique pour aider à la pleine réalisation de l'étude, vu que la CE non plus ne dispose pas de ressources propres.
- le COS a un intérêt direct dans cette étude car elle lui permettra de disposer d'informations de première main.
- le CTA rappelle qu'il s'agit en plus d'une activité prévue dans le plan d'action et qui n'a pour le moment pas encore été mise en œuvre. Le ROPPA pour sa part indique que l'UEMOA a entamé une activité similaire dans sa zone et se propose de faire parvenir les termes de référence à la CE pour information.
- le Président conclut sur ce point en soutenant l'idée du cofinancement et du partage de l'information pour permettre aux pays de mieux orienter leur réforme.

Situation du dossier coton à l'OMC

- le Secrétariat ACP fait le point sur la situation avant la suspension des négociations à l'OMC et propose d'intensifier les efforts sur le volet développement, en rappelant qu'une concertation avec les bailleurs était prévue à l'automne 2006.
- par ailleurs, le COS reçoit des informations de la CE sur l'incidence éventuelle de la décision de la Cour de Justice des communautés européennes d'annuler le nouveau régime d'aide aux producteurs de coton européens. Du point de vue de la DG Dev, la CE dispose d'un délai dit raisonnable pour procéder à la modification mais les éléments mis en avant par la Cour ne devraient pas déboucher sur un trop grand bouleversement.
- le Président prend note du fait que la décision de la Cour constitue une reculade.

Proposition de revue du Partenariat UE-Afrique sur le coton

- le Président informe le COS coton que l'Ambassadeur du Bénin à Genève lui a fait parvenir copie de la demande adressée à la CE pour une revue du partenariat UE-Afrique sur le coton, deux ans après son adoption. S'il est vrai que très peu de choses sont réalisées au niveau plurilatéral, des actions ont, selon lui, été menées au niveau bilatéral mais restent très peu connues.
- la DG dev indique que la Commission a répondu en disant sa disposition à réaliser une telle revue, tout en précisant que cela devrait se faire dans le cadre du COS coton. Dans sa réponse, la Commission a rappelé que le Partenariat, qui est une coopération sur le long terme, ne suppose pas uniquement un financement mais aussi la réalisation d'engagements pris par les acteurs locaux. De plus, la conduite d'une telle revue nécessitera un certain financement.
- le COS adhère à l'idée d'inclure dans les termes de référence pour le consultant qui sera mis à disposition du COS, un travail sur le bilan du partenariat. La revue en elle-même pourrait se tenir à la fin de l'année 2007.

Réunion n°7, 15/12/06

Financement des activités du COS-coton sur la Facilité de coopération technique

- le Secrétariat ACP informe le COS des derniers développements, notamment l'intention de confier la coordination et l'administration des ressources au CTA. Il indique en outre que le processus a pris du retard en partie à cause des problèmes d'échange d'informations avec la CE. Les TdRs ont donc finalement été revus sur cette base et renvoyés à la Commission à la fin du mois de novembre. La proposition d'utiliser le CTA comme coordonateur de l'activité est appuyée par plusieurs membres du COS
- le représentant du ROPPA soutient également l'approche et renouvelle sa disponibilité dans le cadre de l'appui au COS coton.
- la CE rappelle que le Secrétariat doit envoyer une requête à la Commission pour respecter les procédures administratives et permettre le démarrage administratif du processus. Elle souligne également le coût élevé de l'AT proposée pour uniquement 8 mois, si le profil d'expert recherché est maintenu au niveau II. En réponse, le Secrétariat se dit surpris de la demande concernant la requête à envoyer, étant donné que la requête d'intervention sur cette activité a été adressée à la CE depuis plusieurs mois. Si nécessaire, une copie sera renvoyée à la CE.
- à la demande de précisions du Président sur l'existence de deux volets séparés de l'appui, le Secrétariat ACP informe le COS que lors d'une récente réunion avec la CE, il a été convenu de faire tenir les deux volets envisagés en une seule activité avec des TdRs uniques adaptés en conséquence. L'information sur l'adoption de TdRs uniques est confirmée par la CE qui ajoute qu'il s'agit uniquement maintenant de réactiver le dossier.
- la représentante du CTA remercie le COS pour la confiance placée dans l'institution conjointe ACP-UE. Elle rappelle que le CTA comprend son rôle comme tel qu'il est précisé dans le plan d'action adopté à Paris et qu'il s'agit bien d'une coordination avec l'attribution de sous contrats sous l'autorité du COS.
- sur la base de ces dernières informations, le Président conclut en proposant que le COS établisse un échéancier concernant la mise à disposition de l'appui et qu'une lettre soit envoyée à la Commission européenne pour manifester les préoccupations du COS. Il exhorte également la CE et le Secrétariat ACP à une meilleure coopération et une plus grande réactivité afin qu'une solution rapide soit trouvée au dossier.
- la représentante du CTA propose qu'une nouvelle lettre ne soit pas envoyée tout de suite à la CE compte tenu des progrès récents, mais que le COS adopte un nouvel échéancier et envisage une revue constructive de certains aspects du partenariat. Elle précise que le retard est d'ailleurs dû en partie au temps passé à rechercher une solution pratique et avantageuse et une lettre au Commissaire risquerait de déboucher sur une proposition de solution rapide selon les procédures mais inefficace en terme d'atteinte des objectifs.
- la CE exprime son soutien à la position du CTA et affirme que le seul problème à leur niveau est celui de ressources humaines, et non une volonté de bloquer le processus.
- finalement le Président conclut le point en décidant de fixer la fin du mois de janvier 2007 comme échéance pour l'aboutissement des actions en cours. Il retient également que le programme de travail du COS qui avait servi à introduire la demande d'appui soit réactivé et actualisé. Le représentant du ROPPA a offert sa collaboration dans l'accomplissement de cette dernière tâche.

Etat des préparatifs pour l'organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié

- le Secrétariat ACP informe le COS des échanges intervenus et qui ont permis de décider de scinder l'activité en deux et de continuer dans la préparation de deux termes de référence distincts. Sur ce dossier également, le groupe de contact regroupant différents services de la CE (Recherche, AIDCO et Développement) et le Secrétariat ACP qui s'est réuni a proposé que le CTA soit désigné comme coordonateur. En termes de calendrier, la réunion pourrait se tenir autour du mois de Septembre 2007.
- le représentant du ROPPA invite le COS à impliquer les organisations régionales dans le processus de préparation du séminaire compte tenu de la dimension fortement régionale de la question de l'introduction de cultures génétiquement modifiées. Il propose que la réunion se tienne de préférence durant l'intersaison, au mois d'avril ainsi que de diffuser au COS les termes de référence de l'UEMOA.
- le CTA précise que les termes de référence sont prêts et revus et que les chercheurs du GIE Ecart ainsi que ceux du FARA et du CORAF seront associés.
- le Secrétariat ACP ajoute à la précision que le Groupe de contact aura uniquement à préparer les termes de référence. Ce sera uniquement lors de l'octroi du financement et donc de la mise en œuvre qu'on pourra solliciter les différents acteurs de la recherche. Ceci étant, des contacts peuvent être pris avec eux dès maintenant.
- les discussions sur ce point sont conclues avec indication du Président pour identifier les pays d'accueil possibles pour le séminaire et la prise de contact initiale avec les centres de recherche pressentis pour la mise en œuvre. Il accepte la proposition du CTA pour qu'un tableau comparatif coûts/avantages des potentielles localités d'accueil soit élaboré et précise que le Groupe de travail ACP sur le coton examinera la question lors de sa prochaine réunion en début d'année 2007.
- tout en arrêtant sa décision sur la poursuite de recherche du pays d'accueil le COS décide de ne pas en faire un élément de blocage dans la préparation de l'événement. Une échéance est fixée à fin janvier 2007 pour passer à l'étape opérationnelle.

Etat d'avancement du Programme Thématique intra - ACP pour la mise en œuvre du plan d'action sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton : Actions futures

- le Secrétariat ACP indique au COS que la convention de financement du programme a été signée au début du mois de décembre et qu'il faut donc que le COS se prépare activement à l'organisation de la liaison avec ce programme.
- la CE (AIDCO) complète la mise à jour en mentionnant l'appel à candidature lancée pour présélectionner les firmes qui pourront présenter un dossier de candidature pour constituer l'Unité de coordination du programme. Cette présélection ainsi que la signature des conventions de contribution se feront en janvier 2007.
- à la demande d'information du représentant de la France sur les termes de référence des organisations internationales et le traitement de la réserve prévue dans l'enveloppe, la CE (AIDCO) répond que les dits termes de référence sont intégrés au programme et qu'une revue à mi-parcours permettra d'allouer les fonds contenus dans la réserve de 30%. La CE (DG Dev) a poursuivi en disant espérer qu'une première réévaluation des besoins exprimés par les OI et les actions à mener puisse permettre d'attribuer des ressources nouvelles. En plus de tout ceci, certaines organisations comme le CFC pourraient bénéficier de ressources additionnelles avant la revue à mi-parcours si des actions identifiées étaient nécessaires.
- il a été précisé au COS que les séminaires régionaux seront le moment approprié pour préciser les besoins et les actions à mener. Les OI devront soumettre des éléments sur la localisation et le contenu des réunions régionales et identifier des partenaires locaux pour l'organisation. Le Comité de pilotage validera le résultat des ateliers régionaux.
- de même, il a été confirmé que le Comité de pilotage jouera un rôle actif dans la sélection des projets qui seront financés à travers le CFC, même si ces projets, comme de coutume dans le fonctionnement du CFC, sont sélectionnés par les Organisations Internationales de produits de base et sont mis en œuvre de facto au profit de plusieurs pays.
- le COS a sollicité que des précisions soient apportées en temps opportun sur le contenu de l'utilisation des fonds réservés au coton. Il a souhaité en outre une rencontre prochaine avec les Organisations internationales impliquées dans le projet et disposer du contenu du programme intra ACP. Une proposition a été faite finalement pour que le Secrétariat ACP soit utilisé comme relais pour la préparation des ateliers régionaux.

Etude comparative de la Banque Mondiale sur les réformes dans le secteur du coton – Echange de vues avec les consultants

- le représentant de la Banque Mondiale et l'expert travaillant sur le projet donnent une description du programme d'étude. Ils expliquent notamment les raisons qui ont conduit à l'organisation de l'étude et les objectifs visés d'une analyse comparative sur 15-20 ans des réformes engagées dans le secteur du coton dans les dernières décennies. Aux interrogations et suggestions des membres du COS afin que les résultats soient rendus disponibles plus tôt pour le COS et par catégorie d'acteurs, et que les besoins transfrontaliers soient intégrés, les porteurs du projet ont indiqué que l'étude prenait en considération la dimension régionale et qu'ils étaient disposés à recevoir toute proposition à travers le Secrétariat ACP.
- le Président conclut les échanges en mentionnant le fort intérêt du COS pour l'étude, la nécessité d'élargir la zone de couverture et l'accord du COS pour un financement. Il a invité les experts de la Banque Mondiale à être disponibles pour de futurs échanges.

Le coton dans l'agenda international : Sommet France – Afrique de 2007

- après le rappel fait par le Secrétariat ACP de l'information donnée par la CE quelques mois plus tôt sur une possible incorporation du coton dans les sujets traités lors du Sommet Afrique France 2007 prévu à Cannes, le représentant de la France apporte des indications sur le déroulement possible d'une table ronde sur les produits de base dont le coton, lors des travaux devant se tenir les 16 et 17 février 2007.
- les membres du COS conviennent de suivre l'organisation de l'événement et de saisir au mieux l'occasion si elle se concrétisait. Le Groupe de travail fera passer l'information afin que les Chefs d'Etats soient préparés en conséquence.

Divers

- le représentant de la France informe le COS des derniers développements dans le dossier lié à la gestion des risques. Il mentionne l'intérêt manifesté par le Burkina Faso et le Sénégal de servir de pilote dès la campagne 2007/2008.
- la CE (DG dev) indique qu'un atelier pourrait également être organisé en Tanzanie les 24 et 25 février 2007 et porterait entre autres sur la gestion des risques.
- Le Président déplore que le COS ne puisse participer à ces activités et a invité à une plus grande dissémination de l'information.

Réunion n°8, 29/05/07

Financement des activités du COS-coton

- le COS est informé de la notification de la CE relative à l'impossibilité d'octroyer un financement direct au CTA. toutes les possibilités de dérogations ont été explorées, mais le fait que le budget du CTA est déjà financé à 100 % sur des ressources du FED exclut le Centre de tout soutien additionnel sur ces mêmes fonds. La CE rappelle que les fonds requis pour l'assistance au COS coton devront être contractés avant septembre 2007.
- la Commission explique également le fonctionnement du système de contrat cadre et confirme que l'assistance sollicitée contiendra aussi bien un volet technique qu'un volet financier. Elle indique que le programme tous ACP sur les produits de base agricoles prévoit également des ressources pour un appui au COS coton.
- le représentant du ROPPA exprime son inquiétude sur l'utilisation de la procédure du contrat cadre. Il alerte le groupe sur l'inefficacité qui pourrait en résulter étant entendu que les entreprises qui figurent dans le lot développement rural ne semblent pas, selon lui, proposer le profil requis pour mener à bien la tâche envisagée.
- pour sa part, la représentante du CTA prend note de la position de la Commission et indique que le Centre agira avec les moyens à sa disposition, et ne pourra dans tous les cas pas encadrer totalement un consultant qui arriverait sans aucune connaissance du dossier.
- la question de l'utilité du financement intérimaire est posée, vu que le Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles sera en place dès septembre 2007 et pourra mettre des ressources à disposition pour l'appui au COS coton.
- à la suite des interventions, le Président propose d'accepter l'utilisation de la procédure de contrat cadre étant donné qu'il n'est pas certain par ailleurs que les fonds du programme Tous ACP seront disponibles aux dates envisagées.
- le Président conclut et confirme l'utilisation du contrat cadre. Le Secrétariat et la CE travailleront pour préciser les relations entre l'assistance technique et le COS coton.

Etat des préparatifs pour l'organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié

- il est rappelé qu'un accord est intervenu pour tenir la réunion au Burkina Faso au dernier trimestre 2007. Le financement était envisagé en deux volets en contribution directe au consortium ECART (volet technique) et au CTA (volet logistique) mais se heurte aux mêmes problèmes de procédures que dans le cas du financement de l'appui au COS coton.
- la CE (EuropeAid) insiste à nouveau sur la nécessité de contractualiser les fonds avant le 9 septembre 2007.
- le Président estime qu'il est important de tenir la réunion avant la fin de l'année 2007, comme tenu des délais importants déjà enregistrés.
- les termes de références seront revus par le Secrétariat ACP et finalisées avec les membres du COS. Les experts sur le volet technique seront invités à la prochaine réunion du COS.

Etat d'avancement du Programme Tous - ACP sur les produits de base agricoles et du plan d'action du Partenariat UE - Afrique sur le Coton

- il est rappelé que les Ministres lors du dernier Conseil ACP ont été encore une fois très critiques sur la lenteur observée dans la mise en œuvre du programme.
- il est aussi mentionné que l'Unité de Coordination est en cours de recrutement et que le comité de pilotage devrait être rapidement formé, incluant un représentant du COS coton et 3 représentants du Secrétariat ACP. L'Unité de coordination disposera de 400 000 euros pour appuyer le COS-coton sur l'ensemble de la période couverte par le programme. Enfin, les conventions de contribution devraient être signées avec les Organisations internationales (OI) avant le mois de septembre 2007.
- le Président réitère la requête du COS -coton d'être informé en détail sur le contenu des actions envisagées dans le domaine du coton par les différentes organisations impliquées dans le programme. On lui précise que des ateliers régionaux seront organisés et serviront à finaliser les propositions d'actions des OI qui seront ensuite validées par le Comité de pilotage.
- acceptation est accordée à l'offre de la CE de diffuser aux membres du COS la convention de financement du programme ainsi que les termes de référence des différentes OI. La discussion sur le rôle du COS coton dans le programme est reportée à la prochaine réunion et se fera sur la base du programme d'activités revu.

Echange de vues sur le projet de création d'une Université du Coton

- le Président présente l'historique du projet et informe le COS coton du soutien des ministres ACP au projet. Des informations complémentaires sur le besoin de financement sont attendues de la part des promoteurs du projet. L'engagement du Commissaire Michel en faveur du projet est rappelé mais précise que l'instrument de financement doit encore être précisé.
- il est précisé qu'aucune démarche n'a été engagée au niveau bilatéral même si le projet a été évoqué au Cotton Club. Il faut déterminer le soutien à apporter au projet en fonction des autres priorités telles que les projets dans le cadre de la gestion des risques. La CE met en exergue le fait que chaque Etat membre attend qu'un autre exprime son appui en premier et rappelle que les porteurs du projet ont affirmé avoir le soutien financier de la France et du secteur privé.

Consultation de l'UE sur le nouveau régime d'aide au secteur du coton

- les échanges entre le Groupe ACP et la CE depuis l'arrêt de la CJCE annulant le nouveau régime européen du coton sont rappelés et des informations sont données sur les conditions d'organisation de la consultation en ligne.
- la CE (DG développement) informe le COS coton sur les actions en cours et celles envisagées dont la consultation en ligne est un élément. Elle mentionne notamment la réalisation en cours de deux études d'impact, l'une socio-économique et l'autre sur l'environnement. La décision sur le régime revu devrait intervenir vers le mois de novembre 2007. La CE souligne également que le nouveau régime, par ailleurs toujours en application, n'a entraîné aucun changement dans la production de coton en Grèce alors qu'en Espagne, aussi bien la production que le rendement ont baissé, ce dernier du fait de la modification des pratiques culturales.
- selon la CE, les études en cours pourraient aboutir à quatre options dans les propositions d'actions : retour à la situation d'avant la réforme ; maintien du découplage à 65 % ; découplage à un niveau différent ; découplage total.
- le Président propose que le COS endosse la requête faite par les ministres ACP au CTA afin que le Centre apporte son appui aux producteurs ACP pour les aider à participer aux consultations en ligne.

Divers

- Il est suggéré d'inscrire le projet de mécanisme de gestion des risques à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du COS. Une mission multibailleurs associant l'AFD, la CE, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement s'est rendue au Burkina Faso en février 2007. Les filières ainsi que l'UEMOA et la BOAD ont réservé un accueil favorable à l'initiative en cours qui englobe aussi bien une approche par le marché que la constitution d'un fonds de lissage. Le Burkina Faso devra donner des précisions sur l'utilisation et la gestion du fonds de lissage.
- concernant l'étude comparative menée par la Banque mondiale sur les réformes dans le secteur du coton. Malgré le soutien du COS, il n'a pas été possible d'apporter un appui à la Banque mondiale dans le cadre de la FCT. La Banque reste cependant disposée à partager les conclusions de l'étude avec le COS.

Réunion n°9, 04/10/07

- le nouveau Président du COS coton, S.E.M. Kadré Désiré OUEDRAOGO Ambassadeur du Burkina Faso en poste à Bruxelles, récemment élu en remplacement du Président sortant : S.E.M. Euloge HINVI, ex Ambassadeur du Bénin.

Consultation en ligne sur le nouveau régime d'aide au secteur du coton

- le CTA fait le point sur l'appui apporté pour la participation des producteurs ACP à la consultation en ligne organisée par la CE dans le cadre de la réforme du régime coton. Le CTA a été sollicité, en mars 2007 suite à un conseil ministériel ACP, pour apporter un appui à la consultation en ligne. Le secrétariat ACP a reçu un rapport complet de cette consultation produit en français et anglais. Il existe également une version courte dans les deux langues destinée à une diffusion plus large. Le représentant du ROPPA a fourni un appui au CTA qui a permis la consultation en ligne de 150 acteurs non étatiques. Parmi les résultats principaux qui découlent de cette consultation, on peut citer :
 - l'objet de cette enquête est déjà en soi une reconnaissance de la problématique des subventions coton dans le cadre de la PAC.
 - même si la production de coton européen subventionné ne représente qu'environ 2% de la production mondiale, ce coton subventionné est déjà considéré en moyenne comme étant excessif car il contribue négativement à la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat UE-Afrique issu du Forum de Paris de 2004.
 - les participants africains à la consultation sont majoritairement favorables au découplage total ou partiel des aides.
 - l'interaction entre un nouveau régime de l'UE sur le coton et les besoins d'appui des filières cotonnières africaines.
 - les principaux résultats de la consultation devraient être intégrés par le groupe du C4 dans les négociations commerciales au niveau de l'OMC.
- il est suggéré que les conclusions de la consultation en ligne soient communiquées, à travers le Secrétariat du COS coton, à la DG agriculture qui est en train de finaliser les propositions pour un nouveau régime d'aide. Il estime nécessaire que le COS entreprenne cette démarche très rapidement, sachant que le temps est très court pour qu'elle soit prise en compte.

Etude comparée Banque Mondiale.

- le point est fait sur la réalisation de l'étude comparée de la BM sur les politiques de réforme dans le secteur coton. En fait, l'étude est toujours confidentielle, bien qu'une présentation de ses résultats provisoires ait été faite lors du dernier séminaire sur le coton d'Arusha (Tanzanie). Le représentant CE/DG DEV précise qu'une demande d'appui du COS lui a été adressée pour permettre le financement d'une seconde phase de l'étude qui serait axée sur la diffusion des résultats. Cela lui semble difficilement faisable dans le cadre du Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles. Cependant, il étudiera la possibilité de trouver un autre moyen de financement car il trouve très intéressant de permettre aux résultats de l'étude d'être diffusés et discutés rapidement.

Assistance technique au COS coton

- le consultant principal situe le contexte de l'intervention de l'assistance technique au COS coton. Elle doit lui permettre d'assurer son rôle de coordination dans la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton et d'appuyer les initiatives en cours et à venir dans le secteur. L'AT fait l'objet d'un contrat cadre. Le contrat a débuté le 9 août 2007 pour se terminer à la fin du mois de juin 2008. Au cours de cette période, il est prévu que le consultant principal assure une prestation d'une durée maximale de 136 jours. Un second consultant est chargé de reprendre la gestion du site internet www.coton-acp.org / www.acp-cotton.org qui appartient au Groupe ACP. Pour ce faire, une prestation de 35 jours est prévue.
- le consultant principal présente ensuite le document sur les actions prioritaires du COS. Il est basé sur la proposition de plan de travail détaillé du COS coton, sur les termes de référence de l'assistance technique et prend également en compte les conclusions du récent séminaire d'Arusha. Les actions prioritaires proposées reposent sur deux axes :
 - Le premier concerne le suivi des activités du COS dont les principales actions prioritaires consisteront à : (i) constituer une base de références de parties prenantes au Partenariat UE-Afrique sur le coton, (ii) constituer des panels de référence, à partir des panels de référence proposés dans le plan de travail du COS, pour le traitement de thématiques qui seront choisies par le COS en relation avec les 7 grandes lignes du Plan d'action.; (iii) constituer une base d'information sur le coton africain et l'évolution des problématiques cotonnières aux niveaux national, régional et international ; (iv) fournir au COS les informations liées aux différentes thématiques définies dans le plan d'action du Partenariat en fonction des activités décidées par le COS ; (v) alimenter l'Unité de coordination du programme Tous ACP pour les produits de base agricoles en informations permettant de bien prendre en compte les besoins prioritaires d'appui demandés dans les séminaires régionaux de démarrage du programme qui seront organisés à partir du premier trimestre 2008 ; (vi) centraliser les besoins d'appuis identifiés ; (vii) rendre opérationnels les besoins identifiés (fiches projet) et (viii) mettre à jour des activités/projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat. A côté de ces activités prioritaires, des activités courantes sont définies. Elles sont essentiellement liées au fonctionnement du secrétariat du COS et doivent permettre d'assurer la logistique des déplacements et séjours des membres du COS dans le cadre de leur mission.

- le second axe d'activités concerne la gestion de l'information dont les principales actions prioritaires consistent à : (i) établir les modalités de reprise du site ; (ii) établir des liens entre le site et les sites des interprofessions des filières cotonnières africaines, les organisations nationales et régionales des producteurs et les partenaires travaillant sur la question ; (iii) reprendre la veille informative et l'alimentation du site ; (iv) doter le site d'une base d'information actualisée sur le coton africain ; (v) doter le site d'un dispositif d'alerte, de droit de réponse et de demande de compléments d'information ; (vi) organiser des discussions en ligne (Forum) sur les thématiques choisies ; (vii) collaborer avec l'unité de coordination pour préparer la liaison entre le site internet du COS et le futur site internet du programme Tous ACP sur les produits de base agricoles.
- le consultant principal fait également un bref compte rendu du **séminaire sur le coton africain organisé à Arusha, Tanzanie du 6 au 8 septembre 2007, auquel il a pu participer avec des membres du COS**. Un compte rendu détaillé a été rédigé par le consultant. Il faut surtout retenir que les thèmes abordés au cours de ce séminaire étaient en relation directe avec les lignes du plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton et ont permis de fructueux échanges d'expériences. Le séminaire a également été une occasion opportune de rappeler la mission du COS coton au moment où il vient d'être doté des moyens lui permettant de fonctionner correctement. Il a aussi été constaté que les filières cotonnières Est africaines se connaissent très peu, à fortiori par rapport aux filières ouest africaines et des autres régions d'Afrique. L'appel lancé par le représentant du ROPPA pour développer une large concertation et collaboration entre producteurs et acteurs des filières cotonnières africaines à reçu un accueil très favorable. Des demandes précises ont également été formulées au COS. Par exemple : (i) l'ACTIF (African Cotton and Textile Industry Federation) a demandé un appui au COS dans le cadre d'une réflexion sur la compétitivité du textile africain ; (ii) de même, un appui a été demandé au COS pour développer, avec les partenaires concernés, une réflexion sur la conquête des marchés de niche liés au coton non conventionnel (bio, équitable, bio-équitable, coton made in Africa, etc.).
- le représentant du ROPPA estime que les actions prioritaires présentées par le consultant ne reposent pas assez sur le plan de travail du COS coton. Les problèmes des filières coton africaines sont déjà largement connus. Il s'agit de mettre l'accent sur l'analyse des réponses aux problèmes déjà identifiés et aux besoins formulés par les acteurs des filières, en particulier les organisations de producteurs et les interprofessions. Ces relations devraient avoir pour objectif de faire travailler ensemble les acteurs pour réfléchir, se concerter et négocier sur l'adéquation entre l'offre et la demande d'appui existant. Le COS doit pouvoir jouer un rôle d'appui à un renforcement de la structuration des acteurs des filières cotonnières, en particulier au niveau des organisations de producteurs, des interprofessions et des organisations régionales. Pour ce qui est du site internet, il lui semble que les 35 jours prévus pour le consultant siteweb ne suffiront pas car, notamment, il ne faut pas sous-estimer l'importance du travail de collecte de l'information.
- le représentant CE/DG DEV trouve que le programme d'actions prioritaires proposé est trop ambitieux par rapport aux ressources prévues pour l'assistance technique et sa durée limitée à 10 mois. En particulier, la constitution de fiches projet (point (vii), § 13) ne lui semble pas pertinente. Il faut éviter de dupliquer les efforts. De telles fiches projet ne devraient pas concerner le niveau national mais elles pourraient peut-être permettre d'apporter des valeurs ajoutées au niveau régional.
- le représentant des Etats membres de l'UE rejoint ses prédécesseurs sur le fait que le programme de travail est trop chargé et qu'il convient de la recadrer. Il rappelle que les activités du COS coton doivent permettre de remplir son cahier des charges, établi depuis 2004, qui consiste à coordonner la mise en œuvre du plan d'action du Partenariat UE-Afrique sur le coton. Un bilan des activités menées par le COS coton et des résultats du Partenariat Europe-Afrique depuis 2004 lui semble nécessaire. Ce bilan devrait pouvoir être mis en discussion de façon élargie. En conséquence, le premier rapport de l'assistance technique sur la mise à jour des activités/projets dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Partenariat devrait pouvoir établir ce bilan. Il demande également de bien veiller à trouver des articulations adéquates entre l'appui au COS, apporté par l'assistance technique, et le Programme tous ACP sur les produits de base agricoles.
- concernant le site internet, le Secrétariat ACP précise qu'on a d'abord besoin d'informations générales sur le coton et que les informations spécifiques doivent pouvoir être obtenues, quand elles existent, en indiquant le lien vers les sites où elles se trouvent. C'est donc plutôt un portail sur le coton africain qui est recherché. Il suggère également de discuter de l'évolution du site internet et de son contenu avec un groupe restreint de membres du COS.
- le Président conclut en traduisant d'abord sa satisfaction de constater que les activités du COS coton se redynamisent. Il demande au Consultant de prendre en compte les remarques faites par le membre du COS et de proposer un programme plus adéquat d'actions prioritaires.

Programme Tous ACP sur les Produits de base agricoles

- le Chef d'équipe de l'Unité de coordination du Programme se félicite de travailler en étroite collaboration avec le COS coton, ce qui est indispensable pour la réussite du programme. Il présente son équipe composée d'un expert en produits de base et filières agricoles et d'une experte en administration. L'Unité de coordination (UC) est une interface avec le comité de pilotage du programme. Les tâches principales de l'UC consistent à (i) veiller à la cohérence des actions, en particulier éviter les duplications ; (ii) aider à la mise en œuvre des projets pour les bénéficiaires du programme (iii) suivre la mise en œuvre du programme ; (iv) veiller à ce que les projets qui seront réalisés soient bien appropriés par les pays ACP demandeurs.
- dans le programme, il est prévu un budget de 45 millions d'euros dont au moins un tiers (15 millions €) sera consacré au coton. Cinq organisations internationales (FAO, BM, CNUCED, CFC et ITC) canalisent les besoins d'appui qui doivent émaner des principaux acteurs impliqués dans les filières de produits de base agricoles et encadreront la mise en œuvre des projets qui seront acceptés. Les principaux besoins d'appui éligibles au financement du Programme seront définis à l'issue de 6 ateliers régionaux (dont 4 prévus en Afrique) qui devront se tenir dans le courant

du premier trimestre de l'année 2008. Le COS coton sera intimement associé à la préparation des ateliers prévus pour l'Afrique. Il est rappelé que le COS coton a un droit de vote au comité de pilotage du Programme et que son avis sur les propositions de projets d'appui liés au coton sera fortement pris en compte. Le COS sera également étroitement associé au suivi de la mise en œuvre des projets choisis et à leur évaluation. Une articulation étroite en matière de communication sera également développée, notamment au niveau des liens entre le futur site internet du Programme et celui du COS coton.

- le représentant du ROPPA souligne le fait que les producteurs attendent beaucoup de la tenue de ces ateliers régionaux. Il se pose également la question sur la cohérence liée au fait que le financement de certains projets pourrait déjà être décidé avant la tenue des ateliers régionaux. De plus, avec des projets qui seront contractés avec les organisations internationales déjà mentionnées, comment s'assurer de la transversalité des résultats qui seront obtenus (ex. renforcement de la structuration d'organisations de producteurs,...).
- Le chef d'équipe de l'UC du Programme précise que les premières activités, dont le financement aurait l'aval du prochain comité de pilotage du Programme du 16 octobre 2007, ne pourront être choisies que si elles répondent à des critères stricts de sélection que la CU a bien définis en accord avec les organisations internationales. De plus, les interventions qui pourraient être décidées avant la tenue des ateliers régionaux seront plafonnées dans leur financement et il est rappelé que le COS est membre du comité de suivi du Programme. Leur principale justification réside dans le fait que le Programme a démarré 3 ans après le plan d'action et avec un an de retard et, entretemps, de nombreuses attentes et besoins ont été formulés et non suivis. L'UC veillera à ce que la majorité des ressources prévues, pour rappel, un minimum de 15 millions € sera affecté à des projets d'appui au coton sur les 45 millions € qui constituent le financement total du Programme, soient attribuées à la suite des ateliers régionaux, sur la base de critères objectifs. Il s'agira notamment de vérifier que les acteurs de terrain soient réellement consultés au préalable. De plus, le COS coton sera étroitement associé aux prises de décision. Quant à la transversalité des résultats qui seront obtenus, il s'agit là d'un défi à relever qui sera notamment fonction du degré de collaboration avec les organisations internationales. Une évaluation à mi-parcours du Programme est également prévue pour permettre d'éventuellement réorienter certaines activités du projet.
- le Président insiste sur le fait qu'il sera important d'avoir une lisibilité de ce qui est fait, en particulier par rapport aux aides qui seront apportées au coton. Cela ne paraît pas évident à première vue, alors que cinq organisations internationales sont impliquées. La structure et les procédures risquent d'être lourdes et complexes.
- en matière de besoins récents formulés par des acteurs des filières, le représentant du ROPPA relaye la demande formulée lors du séminaire d'Arusha, d'accroître la concertation sur les marchés de niche du coton (bio, équitable, Made in Africa, autres labels) afin, notamment, de pouvoir déterminer comment les producteurs pourraient davantage avoir leur part de plus-value liée à ce type de production.
- l'expert en produits de base agricoles confirme que ce type de demande pourra être intégré au niveau des ateliers régionaux. Il souligne que le Programme tous ACP sur les produits de base agricoles est, pour le coton, la concrétisation financière et technique du Partenariat Europe-Afrique sur le coton. Il serait intéressant, à l'occasion du premier atelier régional qui se tiendra en Afrique, de présenter un bilan de ce Partenariat.
- le représentant du ROPPA estime que, dans les filières cotonnières privatisées, les vrais acteurs sont les acteurs des filières. En particulier, il faudrait que les producteurs puissent être représentés au comité de pilotage du Programme tous ACP sur les produits de base agricoles.
- il est rappelé que le Programme prévoit, en plus du comité de pilotage du Programme, composé de 7 membres exécutifs : 3 représentants du Secrétariat ACP, 3 représentants de la CE et 1 représentant du COS coton, des observateurs désignés : un représentant de chacune des 5 organisations internationales, des représentants des Etats membres de l'UE et du Groupe ACP, mais également des observateurs invités : organisations ACP-UE, organisations (CTA, CDE, ...), organisations ACP. Les observateurs invités peuvent donc aussi être des organisations de producteurs. La Commission précise que les membres exécutifs ne peuvent changer puisqu'ils sont définis dans la convention de financement du programme.
- le représentant du ROPPA, soutenu par le représentant des Etats membres de l'UE, insiste sur le fait qu'il faudrait qu'un représentant des producteurs soit membre du Comité de pilotage du programme et ne pas avoir seulement une position d'observateur.
- la proposition est retenue de demander à l'Unité de Coordination d'apprécier avec le secrétariat ACP quelles organisations professionnelles pourraient participer au comité de pilotage, en fonction de leur représentativité technique et régionale. Il insiste pour que cette représentation soit également forte dans les ateliers régionaux.
- il est également mentionné qu'il est essentiel que l'agrégation des appuis au coton dans le programme intra-ACP soit faite afin qu'apparaisse réellement la partie coton de ce programme. Aujourd'hui, tel n'est pas le cas, car la programmation se fait de manière verticale par organisation et le programme coton n'est pas identifiable en tant que tel, ce qui pose des problèmes d'information et de clarification des partenaires au programme, qu'ils soient ACP ou bailleurs. Il estime que cette formalisation du volet coton du programme doit être une des tâches principales de l'UC.

Point 6 - Organisation du séminaire sur le coton génétiquement modifié (GM)

- pour ce qui est des aspects de mise en œuvre, il est rappelé que l'idée du séminaire est d'apporter un outil objectif d'aide à la décision par rapport à l'utilisation du coton génétiquement modifié. On n'est pas dans une logique de donner des arguments pour démontrer que le coton est soit bon soit mauvais.
- le contrat a été signé avec un bureau d'études qui a mis à disposition les 2 consultants en appui technique à l'organisation du séminaire. Il a débuté à la fin du mois d'août 2007. A ce moment, il

était prévu que le séminaire puisse se tenir au Burkina Faso en octobre-novembre 2007. Entre-temps, l'information de la tenue d'un séminaire sur le coton génétiquement modifié organisé par l'USAID, à la même période au Burkina Faso, a été connue. En l'occurrence, le contrat des consultants a été prolongé pour permettre une tenue du séminaire au premier trimestre 2008.

- le consultant principal insiste sur l'aspect d'objectivité qui est le maître mot guidant le travail des consultants et qui apparaît dans le rapport de démarrage qui a été produit (mais non encore diffusé par la CE aux membres du COS). Le travail des consultants devra notamment : (i) fournir de l'information relative à l'impact du coton GM sur le petit paysan ; (ii) collecter l'information sur cette thématique, l'objectiver et en faire la synthèse. Un rapport technique sera produit avant la tenue de l'atelier afin d'objectiver et rehausser la qualité des débats qui auront lieu. Le consultant précise également qu'il sera présent au prochain séminaire USAID de Ouagadougou ainsi qu'à un séminaire de « Panel d'experts » qui aura lieu au Bénin, début 2008. La participation à ces deux manifestations sera utile pour la préparation du séminaire.
- le consultant principal, a une expérience de plus de 20 ans dans la recherche cotonnière, essentiellement avec le CIRAD. De 1999 à 2006, il est en Afrique du Sud au moment où ce pays envisage de produire du coton GM. Il a une approche très pratique de la culture du coton.
- le second consultant travaille au CIRAD depuis 1991. Il est spécialiste en microbiologie moléculaire et travaille beaucoup sur les plantes transgéniques. Il a également travaillé chez Syngenta et s'est occupé de valorisation de la recherche et de propriété intellectuelle.
- le représentant du ROPPA attire l'attention des consultants sur quelques points à prendre en compte.
 - L'ambivalence des positions des producteurs et de la société civile (certains sont pour mais la majorité serait contre, d'autres recommandent des précautions)
 - La décision déjà prise par certains gouvernements de promouvoir le coton Bt.
 - L'autorisation de mises en culture en milieu ouvert au Burkina va à l'encontre des positions des gouvernements des pays voisins (Mali, Côte d'Ivoire) qui n'ont pas encore rendu public leur choix, ce qui rend nécessaire une réflexion régionale. Car le principal bassin de production au Burkina Faso est transfrontalier : le terroir du Kénédougou qui réunit Sikasso, Bobo Dioulasso et Korhogo.
 - La conférence des ministres de l'agriculture de la CEDEAO a adopté en 2005 une position sur la question, que les ministres de l'environnement des Etats membres de l'UEMOA devaient exploiter.
 - Le cadre régional de biosécurité de l'UEMOA.
- pour ce qui est des préparatifs pour le volet logistique, le Secrétariat ACP informe l'assemblée que le pays hôte proposé, le Burkina Faso, a réitéré sa volonté de tenir ce séminaire vers la fin du mois de janvier, début février 2008. Le Président confirme l'accord de principe du Burkina Faso et que des vérifications restent à faire avant de fixer définitivement une date qui n'empiète pas sur d'autres événements importants.

Information sur le programme multi-bailleurs relatif au mécanisme de gestion des risques

- un accord global est intervenu en 2007 sur ce programme, après de nombreux échanges entre la Coopération française, la Banque Mondiale, la BOAD, l'UE et les organisations professionnelles et interprofessionnelles des pays concernés, en premier lieu, par la mise en place du mécanisme de gestion des risques : Burkina Faso, Sénégal, Togo. Au Burkina Faso, ce mécanisme est porté par l'interprofession (AICB). Dans ce mécanisme, il faut distinguer divers outils : (i) un fonds de lissage (FdL) national, abondé par les opérateurs de la filière, adossé à une facilité de crédit, de préférence régionale, à laquelle le FdL national pourra faire appel en cas de deux années consécutives de mauvaise conjoncture financière qui amèneraient le FdL national à quasi épuisement ; (ii) une meilleure utilisation des instruments de marché (produits dérivés, assurances...) pour la gestion des risques ; (iii) un filet de sécurité permettant un traitement des chocs et crises d'une ampleur exceptionnelle créant un risque systémique et rendant obligatoire l'intervention de la puissance publique.
- le représentant des Etats membres de l'UE précise également que la position actuelle de la Banque mondiale repose sur : (i) un accord de principe sur le mécanisme proposé ; (ii) la nécessité d'adosser le fonds de lissage à une facilité de crédit ; (iii) l'acceptation que la contribution professionnelle au FDL puisse provenir d'un prêt public.
- le représentant CE/DG DEV ajoute que des appuis à ce programme multi-bailleurs relatif au mécanisme de gestion des risques seront demandés par la BM au Programme Tous ACP sur les produits de base agricoles, notamment en matière de formation des acteurs concernés. Il estime qu'il sera important de pouvoir déterminer, au niveau du producteur, les niveaux de prix décourageant la culture de coton. Il rappelle que le FdL est un outil dont la mise en œuvre contribuera à résoudre la crise financière que connaissent plusieurs filières cotonnières, en particulier celle du Burkina Faso.
- le Président ajoute que la gestion du FdL sera un élément déterminant pour lui permettre de jouer son rôle et ainsi, de mieux garantir la viabilité financière des filières cotonnières.

Informations sur le projet de création d'une Université du Coton

- le Secrétariat ACP souligne le problème d'éligibilité que pose ce type de financement demandé dans le cadre du Programme Tout ACP.
- le représentant CE/DG DEV ajoute que ce projet est porté par l'APROCA et soutenu par la Fondation française FARM. Le projet, en soi intéressant, est fort appuyé politiquement, suscitant notamment un intérêt marqué du Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire. Cependant, on n'a pas encore pu trouver un financement approprié pour ce type

de projet. Il serait probablement nécessaire de réaliser une étude de faisabilité plus neutre de ce projet et d'élaborer un mécanisme de financement adéquat.

- le représentant du ROPPA se demande si les formations proposées répondent à la situation des producteurs et s'il ne s'agit pas de former des gestionnaires pour la filière (niveau MBA). Cependant, n'a-t-on pas davantage besoin de relever à la base le niveau d'instruction et de qualification du producteur ? Par ailleurs, comment ce projet pourra-t-il vraiment atteindre une dimension régionale ?
- le Président indique que le projet en question ne vise pas seulement à former des MBA. Par ailleurs, si l'APROCA défend ce projet, on peut lui faire confiance quant à la prise en compte des intérêts des producteurs de coton africains dans un contexte où les filières cotonnières africaines doivent de plus en plus se professionnaliser. Le vrai problème qui reste est celui de trouver un mécanisme de financement adapté au projet.
- le représentant des Etats membres de l'UE informe l'assemblée que l'APROCA est en discussion avec son partenaire FARM afin de mieux clarifier différents aspects qui devraient faciliter l'acceptation d'un financement pour ce projet.

Divers

- le Président informe le COS de l'invitation reçue de la France pour participer au comité de pilotage du projet FSP « Renforcement de l'approche régionale dans le partenariat Europe-Afrique pour le coton » dont la première réunion du comité de pilotage qui s'est tenue les 25 et 26 septembre 2007 à Bamako, le Président fait part de la décision favorable du COS coton pour participer au comité de pilotage du projet FSP. Le Secrétariat formalisera cette décision et désignera un représentant du COS coton.